

COMMUNIQUÉ
DE PRESSELA PORTABILITÉ DES NUMÉROS MOBILES
EST LANCÉE AU TOGO

LOME, Togo, le 3 mai 2024

La portabilité des numéros mobiles a été lancée ce jour à l'hôtel Sarakawa au cours d'une cérémonie officielle présidée par **Madame Cina LAWSON**, ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

La portabilité des numéros prévue à l'article 36 nouveau de la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013 (LCE), est la possibilité pour un abonné de conserver son numéro en quittant son opérateur pour un opérateur concurrent.

Elle est donc un important levier de concurrence mise en œuvre par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), après consultation des consommateurs, en concertation avec les deux opérateurs mobiles Togocom et Moov Africa Togo et suivant les orientations du ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

Après la suppression de la différenciation tarifaire intra et inter réseaux mise en œuvre par l'ARCEP en 2021, le lancement de la portabilité en ce jour va permettre aux consommateurs de gagner en liberté en ayant désormais la faculté de changer d'opérateur mobile tout en conservant le même numéro et ce, gratuitement. Leur choix ne sera dorénavant fondé que sur la qualité de service offerte par les opérateurs ou sur l'abordabilité des offres tarifaires.

La cérémonie de ce jour a connu une participation active des deux opérateurs mobiles qui durant ces 12 derniers mois se sont investis à la fois sur un plan humain, technique et financier dans l'aboutissement heureux de ce projet. L'ARCEP tient donc à les féliciter tout en leur demandant d'offrir aux consommateurs un parcours client simple et fluide dans le processus de portage des numéros mobiles au Togo.

Le communiqué de presse peut être téléchargé sur :

www.arcep.tg/wp-content/uploads/2024/05/CP20240503-Lancement-officiel-portabilite.pdf

